

DELEGATION DE Madame Magali FRONZES

Communication : dix actions en faveur d'une agriculture urbaine à Bordeaux.

Dix actions pour une agriculture urbaine à Bordeaux

La politique de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire bordelais est un élément prépondérant du projet de gouvernance alimentaire initié en 2011 par Bordeaux en lien avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et économiques. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce sujet est intégré à la stratégie Haute Qualité de vie de Bordeaux Métropole pour répondre à 6 enjeux majeurs : la transition énergétique, la solidarité territoriale, la protection des espaces naturels, la préservation de l'environnement, l'emploi et la santé.

L'action publique sur le territoire métropolitain se déploie aujourd'hui au travers de quatre projets structurants et complémentaires définis à l'échelle de son bassin de vie, de la production à la consommation :

- la mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial pour la Ville de Bordeaux, dont l'objectif principal est l'accès pour tous à une alimentation saine, de qualité et locale ;
- la création prochaine d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire métropolitain (conseil métropolitain d'avril 2017) ;
- l'activation de relations privilégiées avec les territoires voisins pour le déploiement d'une agriculture de qualité à l'instar du SIVU dont les repas produits sont issus à hauteur de 24% de productions locales bio ;
- les échanges nationaux et internationaux dans le cadre du Pacte de Milan signé par Bordeaux et Bordeaux Métropole en octobre 2015.

L'agriculture urbaine est une des réponses apportées à l'enjeu de l'alimentation durable pour tous sur le territoire bordelais. C'est une composante du système alimentaire territorial qui traite l'alimentation de la fourche à la fourchette en tenant compte du gaspillage alimentaire, de la restauration collective, de la gestion des déchets fermentescibles, du lien entre santé et alimentation, entre alimentation et lien social, entre alimentation et plaisir. La question n'est pas de savoir comment rendre autosuffisante la ville mais plutôt de savoir comment la ville peut contribuer à son alimentation, et comment le citoyen peut retrouver un intérêt pour son alimentation, son origine et sa qualité et profiter des autres services rendus par l'agriculture urbaine.

Le conseil municipal engage pleinement la Ville de Bordeaux dans le développement d'actions en faveur de l'agriculture urbaine en mettant l'accent sur la sensibilisation de nos concitoyens :

- pour une agriculture urbaine « économique » : favoriser l'activité agricole respectueuse de l'environnement sur le territoire et les propriétés communales, diminuer le budget alimentaire des familles au travers de l'autoproduction, dynamiser l'économie locale et créer des emplois par une relocalisation du système alimentaire ;
- pour une agriculture urbaine « sociale » : favoriser une vie de quartier, développer les liens au travers des actions favorisant la mixité sociale et générationnelle, changer les habitudes alimentaires ;
- pour une agriculture urbaine « écologique » : favoriser les pratiques culturelles et modes de production qui préservent les habitats écologiques pour la flore et la faune, réduire les pollutions, généraliser les pratiques de jardinage saines, durables et exemptes de pesticide et de produit de synthèse, recycler les déchets organiques.

Plan d'actions de la Ville de Bordeaux

- 1) Développer une activité agricole horticole et maraîchère sur une partie du centre de cultures horticoles du Haillan.**

Il s'agit, sur environ 8 ha du domaine foncier privé de la Ville de Bordeaux, d'installer un ou deux agriculteurs centrés sur des productions saines et tournés vers les circuits de proximité pour une consommation locale. Un projet est en cours de définition et pourrait rapidement concerner plusieurs hectares de terrain. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à cet égard cette année.

2) Augmenter les surfaces dédiées à une activité agricole d'élevage sur le nord du territoire bordelais :

La Ville souhaite, en partenariat avec un ou des agriculteurs et dans le respect de l'environnement, installer sur les prairies humides une activité d'élevage sur une surface qui pourrait atteindre une quarantaine d'hectares.

3) Etudier l'opportunité de développer l'agriculture urbaine sur le secteur de la Jallère :

Il s'agit de lancer une étude afin d'évaluer la possibilité de revaloriser et de préserver le domaine public métropolitain de la Jallère via l'agriculture urbaine.

4) Poursuivre le développement des jardins collectifs (a) dans les quartiers :

- en concertation avec les habitants y compris dans les rues au travers de jardins partagés en jardinières ;
- en réservant dorénavant des espaces de jardinage collectif dans tous les nouveaux projets urbains ;
- en référençant l'ensemble des espaces qui pourraient être investis, y compris à titre provisoire, par des initiatives citoyennes et collectives de végétalisation et d'agriculture urbaine. Une expérimentation sera initiée en lien avec des commissions permanentes de quartiers ;
- en poursuivant et en développant l'accompagnement des porteurs de projets d'agriculture urbaine (associations, riverains, syndic, bailleurs sociaux...) pour tous projets à vocation sociale dans une démarche collective, sur l'espace public ou l'espace privé (toits terrasses, balcons, résidences privées...).

5) Développer la permaculture et le recyclage des matières organiques sur la Ville :

Il est nécessaire de favoriser le recyclage des matières organiques dans les parcs et jardins publics comme privés en lien avec les initiatives citoyennes de végétalisation ou de jardins collectifs. Des projets de jardins en trou de serrure, associant compostage et jardinage, sont en préparation et seront installés sur plusieurs espaces publics ou verts (dont la place Dormoy et l'esplanade Mériadeck). Des jardins en trou de serrure (b) sont déjà en activité au sein du Jardin Public et du Parc Rivière. Des prototypes modulaires sont d'ailleurs en cours de réalisation, ils devraient permettre de s'adapter aux différentes situations rencontrées en Ville et seront déployés prochainement à titre démonstratif.

Cette action est bien évidemment complémentaire de l'extension du compostage à domicile ou du compostage collectif soutenu par Bordeaux Métropole.

6) Favoriser les productions collectives ou non partout en ville :

- en étudiant systématiquement l'opportunité et la faisabilité d'installer un projet d'agriculture urbaine sur du foncier public appelé à muter ;
- en développant des plantations de fruitiers dans les parcs et jardins, en privilégiant les variétés locales, anciennes et résistantes aux maladies et ravageurs. Des projets sont en cours d'étude au jardin de la Béchade et au parc floral ;
- en étendant le dispositif de végétalisation des rues aux plantations de comestibles (dont des pieds de vigne) compatibles avec la réglementation et aux démarches collectives de cultures vivrières hors-sol sur l'espace public et les délaissés de voirie. A terme, cette action ajoutée aux autres nous permettra de candidater pour l'obtention du label « Villes et villages comestibles de France » proposé par le mouvement citoyen des « Incroyables comestibles » ;
- en encourageant les échanges de plantes et de semences, en développant les opérations de trocs de plantes et en mettant en place des « grainothèques » en libre accès. Comme cela se passe pour les boîtes à lire, la gestion de ces grainothèques pourra être confiée à des associations locales. Un projet pilote sera initié à la maison du jardinier et de la nature en ville en 2017.

7) Initier un projet de partage intergénérationnel de jardins :

Il s'agit dans les quartiers de permettre la mise en relation entre des personnes âgées disposant d'un jardin et de voisins à la recherche d'un espace pour jardiner. Diverses associations vont être rencontrées à ce sujet.

8) Poursuivre et développer la distribution de semences de variétés locales :

Dans le cadre d'événements ou de la démarche de végétalisation des rues, des contacts ont été pris avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique et les premiers semis de fleurs au label « Végétal Local » seront réalisés sur des projets pilotes de végétalisation de trottoirs devant des établissements publics.

9) Renforcer la présence d'insectes pollinisateurs et auxiliaires sauvages :

- poursuivre les installations d'hôtels à insectes dans les jardins, développer l'utilisation de plantes hôtes dans les jardins ;
- implanter des espèces végétales mellifères sur l'espace public et dans les parcs et jardins.

10) Accompagner les changements de comportement :

La Ville de Bordeaux a réalisé, dans les salons de l'Hôtel de Ville en 2015, le premier forum de l'alimentation durable « Mangeons » en partenariat avec la DREAL Aquitaine, la DRAAF, le Conseil du Département de la Gironde, la Chambre d'Agriculture et animé par l'International Urban Food Network. De plus, la Maison éco citoyenne de Bordeaux a organisé plusieurs événements sur ce thème en 2016 dont l'exposition « Les yeux plus gros que le ventre ».

Un soutien sera apporté aux événements, expositions, conférences et autres items liés à l'agriculture urbaine. La Maison du jardinier et de la nature en ville poursuivra et renforcera les actions pédagogiques et sociales autour de l'agriculture urbaine en lien avec les associations partenaires.

Enfin, la Ville de Bordeaux souhaite poursuivre le travail partenarial et en réseau dans le cadre de la Zone d'Agriculture Urbaine Expérimentale, qui vise à identifier et accompagner des projets innovants d'agriculture urbaine en ville dense.

Suivi du plan d'action :

Ce plan d'action fera l'objet d'un suivi, d'un bilan et d'une communication annuels en conseil municipal.

(a) Les jardins collectifs comprennent les jardins partagés, les jardins familiaux, les jardins intergénérationnels et les jardins pédagogiques.

(b) Un jardin en trou de serrure est un jardin surélevé dont le centre est composé d'une colonne de compostage, qui permet à la fois de recycler les déchets verts et de répondre à la demande sociale de solutions de jardinage en ville, dans des conditions de salubrité satisfaisantes. Ce type de jardin permet de s'affranchir de la problématique des sols urbains pollués et évite les souillures souvent rencontrées sur les plantations à ras du sol sur l'espace public.

M. LE MAIRE

Madame FRONZES ?

MME FRONZES

Monsieur le Maire, Chers Collègues, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le plan d'action de la Ville de Bordeaux en faveur du développement de l'agriculture urbaine. Pour rappel, suite à un vœux déposé par le groupe des écologistes au Conseil du 26 septembre dernier, vous m'avez demandé, Monsieur le Maire, de piloter un groupe de travail afin de proposer un plan d'action conséquent en faveur de l'agriculture urbaine en se basant sur les actions d'ores et déjà menées par la Ville en la matière et sur les propositions du groupe des écologistes. Ce texte est le fruit d'un travail commun avec le groupe des écologistes et je suis heureuse de la démarche engagée et du travail réalisé.

La politique de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire bordelais est un élément prépondérant du projet d'une gouvernance alimentaire initié en 2011 par Bordeaux, aujourd'hui porté par la Métropole. Elle s'inscrit également dans le cadre de la politique agricole menée par la Métropole. L'agriculture urbaine sera également mise à l'honneur cette année dans le cadre d'AGORA où nous aurons l'occasion de découvrir de nombreux démonstrateurs d'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine est une des réponses apportées à l'enjeu de l'alimentation durable pour tous sur le territoire bordelais. La question n'est pas de savoir comment rendre auto-suffisante la Ville, mais plutôt de savoir comment la Ville peut contribuer à son alimentation et comment le citoyen peut retrouver un intérêt pour son alimentation, son origine et sa qualité et profiter de tous les autres services rendus par l'agriculture urbaine.

Nous pouvons tout de même rappeler que l'autonomie alimentaire de la Métropole est de un jour et demi et que la production annuelle de fruits et légumes du Département de la Gironde ne suffirait pas à alimenter l'agglomération bordelaise.

L'agriculture urbaine, si on veut la définir grossièrement, regroupe un ensemble d'activités productrices de denrées alimentaires qu'elles soient marchandes ou non marchandes. On y trouve les paysages urbains comestibles, les jardins collectifs, les jardins familiaux, les jardins privés, les fermes agricoles urbaines, etc. Et les lieux d'agriculture urbaine sont très divers : des parcs et jardins, des friches, des jardins privés, des terrains délaissés au cœur des villes, etc. Les fonctions de l'agriculture urbaine sont diverses, fonctions alimentaires, économiques, sociales, environnementales, paysagères et pédagogiques aussi.

Par ce plan d'action, la Ville de Bordeaux souhaite s'engager pleinement dans le développement d'actions en faveur de l'agriculture urbaine en mettant l'accent notamment sur la sensibilisation de nos concitoyens. Les dix actions qui vous sont proposées structurent cette politique. Bien entendu et en préalable et c'est important de le souligner, la Ville s'engage en faveur d'une agriculture urbaine respectueuse de l'environnement et exempte de produits de synthèse à l'image du zéro phyto appliqué partout sur l'espace public bordelais depuis maintenant 2010.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des dix actions que vous trouverez dans ce projet, vous les avez dans la communication. Je n'en citerai que quelques-unes.

Installer une activité agricole de maraichage sur une partie du centre de culture du Haillan, propriété de la Ville de Bordeaux. Il s'agit sur environ 8 hectares de ce foncier d'installer un ou deux agriculteurs centrés sur des productions saines, bio, et tournés vers les circuits de cours de proximité pour une consommation locale.

Autre projet fort, il s'agit d'augmenter les surfaces dédiées à une activité agricole d'élevage dans le Nord de Bordeaux, en partenariat avec des agriculteurs et dans le respect de l'environnement. Il s'agit d'installer sur les prairies humides notamment autour du Bois de Bordeaux et du Parc floral une activité d'élevage sur une surface qui pourrait atteindre environ 40 hectares.

Troisième action que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui, étudier l'opportunité de développer l'agriculture urbaine sur le secteur de la Jallère. Il s'agit là de lancer une étude afin d'évaluer la possibilité de préserver et de revaloriser via l'agriculture urbaine les espaces naturels, à enjeux environnementaux, en particulier les zones humides de ce secteur.

Étude complémentaire des études en cours, d'ores et déjà en cours sur ce secteur et dont l'objectif sur ce secteur de la Jallère - je souhaite le rappeler ici - est de conserver et de préserver et même de remettre en valeur, d'améliorer en quelque sorte l'ensemble des zones humides de ce secteur et l'agriculture urbaine peut y contribuer.

Bien entendu, il s'agit de poursuivre le développement des jardins collectifs dans les quartiers, jardins partagés, jardins familiaux, jardins d'établissement, etc. Ces espaces sont des lieux de partage, de rencontre et de solidarité. Ils participent à la création de lien social et à l'animation des quartiers, mais aussi bien entendu à la production alimentaire.

Je souhaitais citer un autre projet intéressant mené en lien avec Nicolas BRUGÈRE. Car ce projet d'agriculture urbaine est transversal et mené en lieu avec toutes les thématiques et délégations. En lien avec Nicolas BRUGÈRE, nous souhaitons favoriser et accompagner la mise en relation entre les personnes âgées qui n'arrivent plus à entretenir leur jardin et des personnes qui sont à la recherche d'un espace pour jardiner. Le lien social bien sûr est au cœur du projet et des associations ont d'ores et déjà été rencontrées à cet effet.

Comme tout plan d'action, celui-ci fera l'objet d'un suivi, d'un bilan et d'une communication annuels. Si vous le permettez, je souhaiterais poursuivre ce travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture urbaine bordelaise, mes collègues Adjointes thématiques et de quartier concernés par les projets présentés par ce projet, par ce plan d'action et associer aussi également le Groupe des écologistes à ce suivi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Le Groupe des écologistes n'a pas la monopole du suivi de nos actions. Tous les groupes ? Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

J'allais, Monsieur le Maire, solliciter de participer à cette réflexion, car en effet, l'écologie est une mesure de bon sens sur laquelle personne ne peut mettre d'OPA. Voilà un sujet de vraie satisfaction que cette agriculture urbaine. Certains d'entre vous se rappellent qu'en 68, nous disions : « Il faut mettre les villes à la campagne ». Maintenant, il faut mettre la campagne en ville et je me réjouis de cela, car, à ma modeste mesure, j'ai toujours essayé de le faire.

J'ai cependant, soyons honnêtes, quelques réticences à penser que demain, notre Ville sera en autarcie maraîchère, si j'ose dire. Nous sommes aujourd'hui à 1 % de notre consommation et je ne crois pas que ce soit véritablement l'objet. L'objet, c'est de faire participer chacun à la vie de la nature, à cultiver, à avoir un nouveau rapport comme vous l'avez dit d'ailleurs avec son alimentation, avec ce qui pousse, avec les saisons, etc. Et, une fois encore, comme sur tous ces sujets environnementaux, je serais plutôt dans la proposition que bien sûr dans la critique, car là, j'apprécie grandement ce projet.

Je vais vous donner, par exemple, quelques propositions issues d'autres villes. Lille, par exemple, a souhaité donner toute sa place à un maraîchage de ville en développant une vraie ferme urbaine, idée très intéressante, car les plantations, légumes anciens, parfois légumes oubliés, sont faites dans des pots, qu'il est possible de déplacer en fonction des territoires, des endroits disponibles dans la ville. Ces pots, c'est-à-dire des grands bacs ou des grands sacs, sont également utilisés dans d'autres villes. On appelle ça parce que ça fait plus chic des *Smart Pots*, c'est-à-dire des grands bacs qui sont mis à disposition, et j'aimerais beaucoup que la Ville s'investisse comme elle l'a fait pour les graines de rose trémière pour faciliter, en particulier aux personnes âgées qu'on a évoquées tout à l'heure, la possibilité d'avoir sur leur terrasse, dans leur jardin, un de ces gros pots, ou de ces gros sacs, un *Smart sac*, plein de terre pour pouvoir faire pousser quelques légumes ou quelques fleurs ou en tout cas ce qu'ils veulent.

Voilà une chose qui serait très utile dans notre Métropole, car le problème de l'agriculture urbaine, ou pas urbaine d'ailleurs, c'est le poids de la terre. Si nous aidions par des livraisons peut-être par un petit financement, l'acquisition de ces sacs remplis de terre, je crois que nous ferions merveille, littéralement merveille et que beaucoup de Bordelais en seraient tout à fait satisfaits.

Des villes actuellement imposent, et je pense en particulier à Paris, sur de grandes surfaces quand il y a une nouvelle réalisation immobilière ayant une grande surface de toit, elle impose qu'il y ait un accès et une possibilité d'agriculture urbaine pour favoriser ce retour à un petit jardinage qui est tellement positif et délassant.

D'autres exemples, c'est la lutte contre les îlots de chaleur bien évidemment et aussi la santé puisque nous savons que vivre près d'un espace végétalisé prolonge la vie et la rend, en plus, beaucoup plus agréable.

Tout ceci doit être salué et j'espère que nous pourrions aller vite, car c'est un vrai sujet de réjouissance. J'ai découvert juste aujourd'hui d'ailleurs que même la RATP à Paris veut faire des serres dans les rames de Métro pour pouvoir... vous le lirez aujourd'hui même dans la presse, des serres avec de gentilles petites plantes à l'intérieur qui auront bien chaud. Je souhaite qu'on ait un véritable engagement là-dessus dans tous les bords, sur tous les bancs de ce Conseil municipal. Rappelons qu'il y avait en 1960 450 hectares de terres cultivables à Bordeaux et alentours et

qu'il n'en reste plus que 130, et je crois que nous pouvons faire beaucoup mieux et faire beaucoup plus sain, plus paisible et plus apaisant.

M. LE MAIRE

Merci. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Monsieur le Maire, je vous rassure, nous ne revendiquons aucun monopole en matière de défense de l'environnement et de promotion de l'écologie dans cette assemblée, et je pense que cette délibération illustre parfaitement le fait que nous aimons bien au contraire partager nos idées avec d'autres.

Vous remarquerez que très souvent, nous avons l'impression de crier dans le désert, mais comme le désert avance, nous avons l'impression d'être de plus en plus entendus. Notre rôle aussi, c'est d'essayer de convaincre tous ces élus, et ils sont nombreux ici comme ailleurs, à développer hardiment le triptyque : je bétonne, je goudronne, je m'étonne. Nous essayons de les amener à une espèce de conscience écologique qui est destinée et à propager des idées auxquelles nous croyons. Et cette délibération aujourd'hui illustre parfaitement le travail en commun que nous pouvons faire.

Vous avez pris l'heureuse initiative, Monsieur le Maire, il y a quelques mois lorsqu'on a proposé une motion relative à l'agriculture urbaine, vous avez dit ici même : « L'agriculture urbaine mérite sans doute mieux qu'une simple motion », et vous avez décidé de créer ce groupe de travail et nous vous en remercions. Nous vous en remercions et nous nous félicitons de la qualité du travail que nous avons pu avoir avec Magali FRONZES. Nous avons eu plusieurs réunions de travail, nous avons sérieusement travaillé, abouti à un document qui nous satisfait pleinement. Je pense que c'est vraiment un travail de qualité et je tiens ici à remercier au nom de notre groupe Magali FRONZES pour la qualité de son écoute et pour la qualité de la collaboration qui a été la nôtre durant ces réunions.

Je tiens aussi à rassurer Michèle DELAUNAY. Pour un certain nombre des préoccupations qu'elle a exprimées, il y a la réponse dans le document. Je crois qu'on a balayé assez sérieusement les différentes branches de l'agriculture urbaine que l'on peut développer dans cette Ville. La seule chose peut-être qui manque, Chère Michèle, c'est des serres dans les rames de Métro, mais ça tombe bien, il n'y a pas de métro. Hormis cette initiative, je pense que le document qui est aujourd'hui présenté est un document de qualité.

Je m'attacherai, et je terminerai là-dessus, sur une des mesures qui, à nos yeux, était primordiale, c'était de dire que si on veut faire de l'agriculture urbaine, il faut aussi se soucier de préserver un certain nombre de secteurs qui sont menacés par des projets urbains. Et vous l'avez deviné, je fais allusion à un projet qu'a évoqué d'ailleurs Magali FRONZES, c'est le projet immobilier de la Jallère que nous avons contesté ici comme à la Métropole, et je pense qu'à travers ce document-là, le domaine de la Jallère est durablement protégé d'un certain nombre de projets immobiliers qui étaient pour nous insensés. Nous préférons que le domaine de la Jallère et les zones humides que nous conservons encore aujourd'hui soient consacrés plutôt à l'agriculture urbaine plutôt qu'à l'envahissement immobilier. Voilà, si vous voulez, notre position vis-à-vis de ce document que je le redis, nous approuvons de la première à la dernière ligne.

M. LE MAIRE

Madame JAMET.

MME JAMET

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je voudrais aussi remercier Magali FRONZES et vos services pour le travail effectué sur cette communication. Un bon nombre de nos propositions ont été reprises et améliorées, on peut le dire puisque nous nous sommes concertés et avons beaucoup discuté ensemble. Je voulais aussi dire que nous allons avoir une stagiaire dans le mois qui arrive et nous avons souhaité parce que c'est ce qui manque à mon sens dans cette communication, c'est les indicateurs d'évaluation. Du coup, nous allons demander à cette stagiaire de travailler sur ces indicateurs à partir du document qui nous est présenté aujourd'hui et qui se rapprochera des services municipaux et de la Métropole pour faire en sorte que ces indicateurs soient cohérents et qu'on puisse les remplir facilement. On pourra peut-être les intégrer du coup aux indicateurs du rapport de développement durable.

Enfin, je voulais vous dire, je l'ai aussi appris aujourd'hui. J'ai vu l'article sur la RTP, mais il y a aussi le Ministère de l'Environnement et de l'Énergie et de la Mer qui a développé une application qui s'appelle « Plantes et moi » pour servir les collectivités au suivi et permettre le développement de l'agriculture urbaine. Cet outil numérique est en

cours de développement, mais je pense qu'il faudra étudier de façon attentive cet outil pour peut-être se l'approprier afin d'abord d'évaluer cette communication et aussi pour permettre aux Bordelais d'accéder plus facilement aux informations en matière d'agriculture urbaine et notamment comment on peut prendre en compte les délaissés.

Enfin, juste le petit bémol si je peux me permettre, c'est la zone agriculture urbaine de l'espace DARWIN, nous souhaiterions savoir où en sont les discussions et comment va être relogée la ZOÉ. Si vous avez des éléments de réponse à nous apporter sur cette question, nous serions contents d'avoir ces éléments parce que le printemps arrive et il faudrait avoir une réponse rapide pour la relocalisation de la ZOÉ. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Madame BOUILHET.

MME BOUILHET

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, notre intervention concerne d'une part la communication de Madame FRONZES sur l'agriculture urbaine et d'autre part les délibérations 97 et 98.

Tout d'abord sur l'agriculture urbaine, nous constatons que ce moment est à la mode, c'est sans doute une conséquence de la disparition progressive des paysans dans nos campagnes. L'affluence aux différents salons de l'agriculture que ce soit celui de Paris ou plus régional celui de la Foire de Bordeaux, montre l'intérêt des Français pour nos agriculteurs. Cela est bien normal puisque nous sommes un peuple de paysans et que nous sommes attachés à notre terre.

Le plan d'action de la Ville de Bordeaux repose sur dix points et globalement nous approuvons cette démarche sur l'attribution des bourses nationales agricoles aux élèves du Lycée Camille Godard. Nous sommes très favorables, vous le savez, à l'apprentissage au travail manuel, à la formation et à la transmission des exploitations (coupure de micro) agriculteurs.

Sur la gratification de stage versée aux élèves du Lycée Camille Godard, celle-ci est de 61 euros et est ouverte à tous les élèves. Quatre critères d'attribution de cette gratification sont définis et reposent sur l'assiduité, le sérieux, un bon comportement de l'élève et l'obtention de notes supérieures à la moyenne. Ces critères reposent sur la méritocratie et nous l'approuvons.

Par ailleurs, nous soutenons l'attribution d'une bourse municipale annuelle pour l'année scolaire 2016-2017 pour les élèves les plus modestes bénéficiant des bourses nationales selon les critères retenus. Et nous profitons de cette intervention pour rappeler notre total soutien à nos agriculteurs, tous victimes de la politique menée par l'Union Européenne renforcée par la législation française. Hélas le vote dernièrement du CETA au Parlement européen en particulier par les Députés Français, membres du PPE où siègent les Républicains est totalement irresponsable. Vos familles politiques de la Droite et des centres seront responsables et coupables de la disparation des AOC et des AOP ainsi que des drames à venir. Ceci étant dit, nous voterons pour ces délibérations. Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur DELAUX.

M. DELAUX

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je voulais simplement dire que l'Office Métropolitain du Tourisme soutiendra énergiquement ces initiatives. Nous voulons faire découvrir les espaces naturels et sauvages de notre Métropole aux familles et les inviter à prendre conscience de ses richesses naturelles et des gens qui y travaillent.

M. LE MAIRE

Monsieur FELTESSE.

M. FELTESSE

Oui Monsieur le Maire, Chers Collègues, quelques mots à mon tour à la fois pour souligner l'aspect très positif de cette communication qui est un lointain rejeton du travail qui avait été engagé, il y a quelques années, à la Communauté urbaine comme c'est dit en début de rapport en 2011, si je me souviens bien, et c'était le rapport qui est Quévremont à l'époque.

Six années après, les choses prennent forme et, en même temps, notre réflexion, en tout cas ma réflexion personnelle évolue aussi. Ce plan est intéressant et en même temps, on voit bien que quand on a les débats sur quel type de Ville on veut, quel type de Métropole on veut, on n'est plus forcément juste sur des aménagements à la marge aussi pertinents soient-ils, mais peut-être sur des évolutions un peu plus radicales à ce développement. Ce débat, on l'a déjà eu en Conseil municipal, sur quel type de développement, quel type de développement durable, je pense que sur la question agricole, ça vaut de la même manière.

Après je rebondis sur les propos de Pierre HURMIC et je me permets de m'adresser à notre collègue TOUTON notamment sur la Jallère, est-ce qu'on est bien d'accord qu'avec ce rapport, le projet qui nous avait beaucoup agités de la Jallère est abandonné de manière définitive.

M. LE MAIRE

Madame TOUTON.

MME TOUTON

Deux réponses à apporter. D'abord peut-être à Vincent FELTESSE, le projet de la Jallère est en train d'évoluer. Comme on vous l'avait annoncé, des études à la fois environnementales, des études hydrauliques, sont en cours. Elles ont été lancées par la Métropole, et ces études vont nous être données avant l'été prochain et déterminent de façon plus précise les zones humides, les fragilités écologiques, etc. et il a été demandé à l'urbaniste qui travaille sur ce projet de le faire évoluer en fonction de ces études, en préservant évidemment les zones humides, les corridors écologiques et l'ensemble des espaces qui doivent être préservés. Il n'y a pas d'abandon total du projet. Il y a une nouvelle réflexion qui est menée sur ce territoire-là en prenant en compte ce que vient de vous expliquer Magali FRONZES.

J'avais une réponse à donner aussi à Delphine JAMET sur ZAUÉ, on est en train de travailler sur leur relocalisation. On n'a pas de réponse à apporter aujourd'hui, mais on est en train de chercher des solutions pour les relocaliser.

M. FRONZES

Oui, pour conclure, je suis ravie que, globalement, ce projet d'agriculture urbaine fasse consensus. Madame DELAUNAY, toutes les bonnes volontés sont bien entendu les bienvenues. Ce qu'on observe sur le territoire bordelais et je pense partout sur la Métropole, c'est qu'il y a une réelle dynamique autour de l'agriculture urbaine. Aujourd'hui, c'est bien plus qu'une mode. On a un réel foisonnement de projets partout et ce plan d'action aura sûrement vocation à évoluer et à s'agréments de nouvelles propositions au fil de l'eau, je n'en doute pas. Madame JAMET proposait la participation d'une stagiaire, si j'ai bien compris, pour construire les indicateurs de suivi de ce plan d'action. Je n'y vois pas d'inconvénients. Bien au contraire. Et bien sûr à travailler conjointement et toujours en partenariat.

M. LE MAIRE

Voilà merci. À mon tour de féliciter Madame Magali FRONZES d'avoir su créer une dynamique et un consensus autour de cette réflexion, de ce projet, maintenant il faut le concrétiser naturellement. Les intentions sont bonnes, mais les réalisations doivent suivre.

Pas d'oppositions, je pense ? Pas d'abstentions ?

C'est une communication, c'est bien qu'il n'y ait pas d'opposition.

Il n'y a plus de chauffage dans cette salle ? On commence à grelotter. C'est le développement durable. On est à 15°. Très bien. Il va falloir vous habituer, mes Chers Collègues, et puis bientôt, on verra apparaître de l'agriculture aussi dans cette salle, je l'espère.

MME MIGLIORE

Délibération 97 : « : Bourses nationales agricoles attribuées aux élèves du lycée horticole Camille Godard - Année scolaire 2016-2017 - Autorisation - Décision.»

D-2017/97
Bourses nationales agricoles attribuées aux élèves du lycée horticole Camille Godard - Année scolaire 2016-2017 - Autorisation - Décision.

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Commission Départementale des Bourses Agricoles de l'Enseignement Agricole Privé, qui s'est réunie le 5 Octobre 2016, a attribué des bourses d'études à 52 élèves du lycée horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux au Haillan.

Le montant de ces bourses, reconductions et nouvelles attributions confondues, s'élève pour l'année scolaire 2016-2017 à 51 400 euros.

Il y aura lieu de régler sur l'exercice 2017, pour le cycle secondaire, les 2 derniers trimestres de l'année scolaire 2016-2017 (23 400 euros), ainsi que le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2017-2018 estimé à 28 000 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. Le Maire à ouvrir dans le cadre du budget 2017 :

- une recette de 51 400 euros pour permettre l'encaissement de cette somme,
- une dépense d'un crédit correspondant, afin de pouvoir payer aux élèves bénéficiaires, la somme qui leur est attribuée.

Cette recette sera encaissée sur le CDR Lycée Horticole, n° opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Fonction 22, Tranche P038O00T18

et

La dépense sur le CDR Lycée Horticole, n° opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Fonction 22, Tranche P038O00T16.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2017/98

Lycée horticole professionnel Camille Godard. Gratification de stage versée aux élèves et attribution des bourses municipales. Année scolaire 2016-2017. Autorisation. Décision.

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la séance du 13 janvier 2017 du Conseil d'Administration du lycée horticole professionnel Camille Godard de la Ville de Bordeaux, il a été décidé de reconduire pour l'année scolaire 2016-2017 le dispositif de gratification de stage trimestriel de 61 euros ouvert à tous les élèves. Les critères d'attribution de cette gratification sont définis comme suit :

- effectuer un stage au sein de la Direction des Espaces Verts de Bordeaux Métropole,
- obtenir une note de stage supérieure ou égale à 12/20,
- ne pas comptabiliser plus de 2 jours d'absence non justifiée,
- recueillir l'avis favorable préalable du Conseil des Professeurs.

Cette gratification pourra être minorée de 50 % ou supprimée en raison du manque de travail ou du mauvais comportement de l'élève en classe, dûment constaté.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également décidé d'attribuer une bourse municipale annuelle pour l'année scolaire 2016-2017. Celle-ci sera attribuée suivant les critères définis par les délibérations n°1997-00598 du 24 novembre 1997 et n°2015-00216 du 27 avril 2015, à savoir :

- être bénéficiaire des bourses nationales,
- avoir un coefficient familial inférieur ou égal à 700 euros.

Le montant de la bourse municipale sera déterminé en fonction du lieu de résidence de l'élève, à savoir :

- 319 euros pour les élèves demeurant à Bordeaux,
- 159.50 euros pour les élèves demeurant hors Bordeaux.

Cette disposition concerne 2 élèves demeurant à Bordeaux et 19 élèves demeurant hors Bordeaux ; la liste des bénéficiaires est annexée au présent document.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux et autoriser Monsieur Le Maire à imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : CDR Lycée Horticole, n° opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Tranche P038O00T16.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame FRONZES ?

MME FRONZES

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je présenterai ensemble les deux délibérations 97 et 98 concernant le Lycée horticole. Concernant les bourses nationales, comme chaque année, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir dans le cadre du budget 2017 une recette correspondant à l'attribution des bourses nationales à l'intention des 52 élèves du Lycée horticole, soit 51 400 euros, et une dépense d'un crédit correspondant afin de pouvoir payer aux élèves bénéficiaires la somme qui leur est attribuée.

Pour la délibération 98, comme chaque année, la Ville de Bordeaux attribue des gratifications de stage et des bourses municipales à certains élèves du Lycée horticole. Je profite juste de cette délibération pour, encore cette année, féliciter à la fois les élèves qui ont été admis aux examens et toute l'équipe du lycée pour les excellents résultats, les examens de l'année dernière, avec un pourcentage élevé de réussite, 100% en CAPA, 100% en BTSA, un seul échec en BAC PRO Travaux paysagers et un échec en BAC PRO horticulture. Globalement, cela donne 91% de réussite. Bien au-delà des moyennes nationales. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci. Madame JAMET ?

MME JAMET

Bien entendu, nous allons voter ces deux délibérations. Je voulais juste encore attirer votre attention, Monsieur le Maire, sur le Lycée horticole et sa situation et surtout essayer, pas d'orienter, mais de rappeler notre point de vue notamment sur son devenir. Nous espérons que c'est plutôt un devenir public qui va se dessiner pour le Lycée horticole. Si je peux le rappeler à cette assemblée, aujourd'hui pratiquement 70 % de l'enseignement agricole est dispensé par l'enseignement catholique pour 30 ou 35 % dans l'enseignement public dans la Région ex-Aquitaine. À mon sens, à notre sens, il serait souhaitable que le Lycée agricole de Bordeaux Camille Godard soit intégré à la Région Aquitaine et je voulais savoir où en sont aussi les discussions et quand est-ce que nous aurons enfin une réponse sur le devenir du Lycée de Bordeaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Quand la Région Aquitaine aura pris définitivement position, mais ça avance à la vitesse de la limace. J'ai demandé, il y a déjà plusieurs années, que la Région assume sa compétence s'agissant d'un lycée. La décision de principe a été prise non sans mal et nous sommes en train de construire l'accord qui reposerait sur l'idée que la Ville transfère cet établissement à la Région, verse à la Région une attribution de compensation comme on le fait en cas de transfert dans le cadre de la métropolisation ; la Région assurant ensuite l'avenir de ce lycée et en particulier les travaux nécessaires ou sa réinstallation dans un autre établissement puisque la Région y pense. Voilà. Nous en sommes là et j'espère que nous pourrons avancer, mais tout ça est bien lent.

Sur les deux délibérations qui viennent d'être présentées, est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

MME MIGLIORE

Délégation de Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM. Délibération 99 : «Convention Ville de Bordeaux. Fondation Prospective et Innovation. Avenant n°1. Adoption.»